

Séance ordinaire du 11 avril 2023



2023-04
105

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 11 avril 2023 à 20h25.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #6 - M. Carl Boilard

Est absent: Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Nathalie Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte. Elle demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Les élus présentent les activités.

2023-04
106

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 04.01 - Séance ordinaire du 13 mars 2023
 - 04.02 - Séance extraordinaire du 27 mars 2023

- 04.03** - Séance extraordinaire du 29 mars 2023
- 05** - CORRESPONDANCE
 - 05.01** - Bordereau de correspondance
- 06** - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 07** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 07.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 07.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en mars 2023 et des engagements du mois
 - 07.03** - Activités bénévoles pompiers
 - 07.04** - Nomination chef d'équipe et lieutenant - SSI Haute Beauce
 - 07.05** - Lancement d'un appel d'offres pour camion incendie
- 08** - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
 - 08.01** - Réunion du comité des travaux publics
 - 08.02** - Modification emprise 24e rue Est (Rte Pépin) et abrogation résolution 2017-04-78
- 09** - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture
- 10** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 10.02** - Congrès Villages-relais
- 11** - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.01** - Modalité de fin d'emploi
 - 11.02** - Offres de services consultants en ressources humaines
- 12** - FINANCES
 - 12.01** - Activités et rapports financiers
 - 12.02** - Comptes du mois de mars 2023 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03** - Dons et commandites
 - 12.04** - Demande de modification taxe ordures matricule 7191 44 9304
- 13** - LÉGISLATION
 - 13.01** - Modification règlement 534-2023
 - 13.02** - Modification de la résolution 2022-12-336 - Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes (Énergère inc.)
- 14** - DIVERS
- 15** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2023-04
107**

04.01 - Séance ordinaire du 13 mars 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2023-04
108**

04.02 - Séance extraordinaire du 27 mars 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2023-04
109**

04.03 - Séance extraordinaire du 29 mars 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance, séance d'avril 2023

- CEB - Communiqué et rapport annuel 2022;
- Destination Beauce - Bilan 2023 de la Semaine de l'érable;
- OHSC - Journal avril 2023;
- Village-Relais - Bulletin mars 2023.

5.01.02 - Invitations

- CEB - Invitation tournoi de golf l'Annuel en affaires;
- Chaudière-Appalaches - Programmation mieux vivre en action;
- CJE Beauce-Sud - Invitation portes ouvertes.

5.01.03 - Remerciements

- Groupe Espérance et Cancer - Remerciements pour le don.

06 - HYGIÈNE DU MILIEU

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc. provenant de notre municipalité.

Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de mars 2023 est de:

	Total du mois 4 semaines	Cumulatif 2023	Comparatif 2022
Déchets industriels et commerciaux:	19.82 t	46.85 t	48.26 t
Déchets résidentiels:	16.73 t	59.43 t	59.48 t
Total à l'enfouissement :	36.55 tonnes	106.28 tonnes	tonnes
Matières compostables:	6.31 t	15.19 t	17.17 t
Matériaux secs mélangés:	32.39 t	84.57 t	71.44 t
Recyclage industriel et commercial:	16.28 t	41.37 t	33.25 t
Recyclage résidentiel:	10.08 t	31.82 t	32.01 t

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-04 07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité
110 incendie

La directrice générale par intérim dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue le 8 mars 2023.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023 du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues.

Adoptée unanimement.

2023-04 07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues
111 en mars 2023 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter:

- Les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de mars 2023 pour un montant de 22 604.43\$;
- Les engagements du mois d'avril 2023 reliés au service d'incendie, au montant de 25 830\$.

Adoptée unanimement.

2023-04 07.03 - Activités bénévoles pompiers
112

Attendu que dans le cadre du Schéma de couverture de risques, les pompiers du Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce (SSI) sensibilisent la population à une prévention efficace, lors de plusieurs activités bénévoles;

Attendu qu'il est spécifié à la police d'assurance de la municipalité gestionnaire du SSI que les activités non urgentes sont couvertes sous réserve d'une autorisation écrite émanant de l'autorité compétente;

Attendu la recommandation du Comité de sécurité incendie (CSI):

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu :

- D'autoriser les activités bénévoles suivantes pour l'équipe des pompiers et l'équipe des premiers répondants:
 - Défi des générations le 17 juin 2023, organisé par le comité du Choc des générations. (Course de 2,5 ou 10 km)
 - Journée de la famille le 10 juillet 2023, organisée par Mme Véronique Carrier représentante de l'entreprise Plaisir sans faim. Site de l'activité 643, 14^e Avenue;
- Que les camions et équipements soient conduits et utilisés par des pompiers du SSI Haute-Beauce ou par des membres de l'équipe de premiers répondants seulement;
- Que la municipalité gestionnaire inscrive ces activités à la police d'assurance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-04
113**

07.04 - Nomination chef d'équipe et lieutenant - SSI Haute Beauce

Attendu que trois postes sont à combler au Service incendie de la Haute-Beauce;

- Chef d'équipe caserne de Courcelles en remplacement de M. Mario Drouin (retraite du SSI après 25 ans);
- Lieutenant à la caserne de St-Évariste en remplacement de M. Éric Pardiak (à la demande de M. Pardiak, manque de disponibilité);
- Chef d'équipe à la caserne de St-Évariste.

Attendu que les postes ont été offerts aux pompiers du Services incendie;

Attendu les recommandations du comité de sélection, du Directeur incendie et du comité incendie de la Haute-Beauce, conformément à l'article 6 du Règlement 476-2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu de nommer:

- M. Steeve Coulombe Chef d'équipe à la caserne de Courcelles;
- M. Daniel Mathieu Lieutenant à la caserne de St-Évariste;
- M. Éric Pardiak Chef d'équipe à la caserne de St-Évariste en remplacement de M. Mathieu.

La date effective de ces nominations est le 1er avril 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

07.05 - Lancement d'un appel d'offres pour camion incendie

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le comité des travaux publics n'a pas tenu de séance de travail en mars 2023.

08.02 - Modification emprise 24e rue Est (Rte Pépin) et abrogation résolution 2017-04-78

Le sujet est reporté à une séance ultérieure

09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le comité des loisirs et de la culture n'a pas tenu de séance de travail en mars 2023.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Aucun procès-verbal à déposer

10.02 - Congrès Villages-relais

Le 12e congrès annuel des Villages-relais aura lieu du 24 au 26 mai à Lac-Bouchette au Saguenay Lac-St-Jean. Les élu(es) ne sont pas disponibles pour y participer. La directrice générale par intérim demandera à Mme Émilie Larivière, responsable du dossier, si elle peut y participer.

11 - RESSOURCES HUMAINES

**2023-04
114**

11.01 - Modalité de fin d'emploi

Attendu que l'employé no CHRLAC a informé la Municipalité de sa volonté de relever de nouveaux défis;

Attendu la volonté de la Municipalité de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables, le cas échéant;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et adopté à l'unanimité :

- Que Mme Vanessa Roy et M. Carl Boilard soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé no CHRLAC.
- Que Mme Nathalie Gagnon, directrice générale par intérim, soit autorisée à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-04
115**

11.02 - Offres de services consultants en ressources humaines

Attendu que le poste de directeur(trice) général(e) est vacant;

Attendu que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe souhaite être accompagné, par une ressource professionnelle spécialisée dans son processus de recrutement au poste de direction générale;

Attendu les deux (2) offres de services déposées devant ce conseil et annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante:

- Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Marc-André Paré, consultant inc.

Attendu que chacune des offres ont été étudiées en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par et résolu que la Municipalité de La Guadeloupe accepte l'offre de services à la firme Marc-André Paré, consultant, telle que déposée devant ce conseil et autorise :

- D'engager la phase pour le processus d'embauche évaluée à 1 750 \$ plus les frais de déplacement et les frais de publication;

- D'inclure les tests psychométriques au processus d'embauche au montant de 1 500 \$ par candidat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12 - FINANCES

12.01 - Activités et rapports financiers

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

La directrice générale par intérim dépose:

- L'état des activités financières sommaires;
- L'état des activités financières détaillées.

**2023-04
116**

12.02 - Comptes du mois de mars 2023 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu que les comptes du mois de mars 2023 au montant total de 207 834.96 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	50 216.22 \$
Salaires nets payés:	45 969.52 \$
Remise d'employeur & syndicat:	35 269.59 \$
Comptes à payer:	76 379.63 \$
Total:	207 834.96 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'avril 2023 pour un montant total de 112 200.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc.) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

**2023-04
117**

12.03 - Dons et commandites

Attendu la demande de don et commandite étudiée par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu d'adopter la position suivante pour la demande et d'autoriser le déboursé:

- Polyvalente Bélanger - Gala Méritas.....100 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-04
118**

12.04 - Demande de modification taxe ordures matricule 7191 44 9304

Attendu la d'annulation de la taxe d'ordures commerciale déposée à la présente:

- Matricule 7191 44 9304, 673 8e rue Est, M. Mario Poulin.

Attendu la fermeture du commerce en date du 1er mars 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu:

- D'annuler la taxe d'ordures commerciale de l'immeuble au matricule 7191 44 9304 en date du 1er mars 2023;
- De maintenir la taxe d'ordures résidentielle;
- D'autoriser la secrétaire-trésorière à émettre le crédit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13 - LÉGISLATION

Aucune législation.

**2023-04
119**

13.01 - Modification règlement 534-2023

Attendu le Règlement d'emprunt 534-2023 décrétant :

- Des dépenses en immobilisations pour des travaux de remplacement des luminaires de rue pour des luminaires au DEL, sur l'ensemble du territoire de la municipalité de La Guadeloupe;
- Un emprunt de 122 400.00 \$ pour couvrir le coût des travaux.

Attendu les annexes A, B et C, jointes à la présente résolution, détaillant les travaux et les dépenses autorisés par le Règlement;

Attendu que ces annexes devraient être mentionnées et annexées au Règlement 534-2023 pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu de remplacer l'article 2 du Règlement d'emprunt 534-2023 par le suivant :

- Des dépenses en immobilisations pour des travaux de remplacement des luminaires de rue pour des luminaires au DEL, sur l'ensemble du territoire de la municipalité de La Guadeloupe, tel qu'il appert au résumé des coûts préparé par Énergère inc. (« ANNEXE A »), à la facture de RCM Électrique inc. (« ANNEXE B ») et au sommaire des coûts préparé par la directrice générale par intérim de la Municipalité (« ANNEXE C »), lesquelles annexes font partie intégrante du présent règlement;
- Un emprunt de 122 400.00 \$ pour couvrir le coût des travaux. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-04
120**

13.02 - Modification de la résolution 2022-12-336 - Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes (Énergère inc.)

Attendu la résolution 2022-12-336 autorisant :

- La réalisation des travaux de construction découlant d'une étude de faisabilité révisée datée du 17 novembre 2022;
- L'octroi d'un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rue au DEL et les services connexes, le tout tel que prévu à l'appel d'offres en lien avec ce contrat et à l'étude de faisabilité;

- La réalisation et le paiement des prestations supplémentaires énoncées dans cette résolution et devant être traitées à titre de mesures « hors bordereau »;
- La signature, pour le compte de la Municipalité, d'un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'annexe 4 de l'appel d'offre, sous certaines réserves prévues dans la résolution;
- L'autorisation de déboursier une somme de 113 267,11 \$ plus les taxes applicables, découlant du contrat tel que modifié et conclu avec Énergère inc.;
- Le financement de la dépense par règlement d'emprunt.

Attendu qu'à ce moment, le règlement d'emprunt en question n'était pas autorisé par le ministre des Affaires municipales;

Attendu que dans le cadre des échanges par courriel survenus entre le 15 décembre 2022 et le 6 mars 2023 avec Énergère inc., l'entrepreneur a été informé que la réalisation du contrat ne pouvait avoir lieu si le règlement d'emprunt n'était pas approuvé par le ministre des Affaires municipales;

Attendu que l'entrepreneur a confirmé à la Municipalité, dans son courriel du 6 mars 2023, que dès que l'emprunt serait approuvé par le ministre des Affaires municipales, le cas échéant, celui-ci procéderait à la commande du matériel afin de pouvoir débiter les travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- Que la résolution 2022-12-336 soit modifiée afin que le dernier point de forme spécifiant « *que la dépense visée par la présente résolution soit financée par règlement d'emprunt* » soit remplacer par le texte suivant :
 - Que cet engagement est conditionnel à l'adoption d'un règlement d'emprunt et à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Que la présente résolution soit transmise à Énergère inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14 - DIVERS

Aucun sujet.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2023-04
121**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h56

Vanessa Roy, mairesse
intérim

Nathalie Gagnon, directrice générale par